

Le budget supplémentaire (A)

Eh bien je n'irai pas par quatre chemins. C'est évidemment de l'hypocrisie, la pire hypocrisie qui soit. Qu'on vous la serve en français, en anglais ou en turc, l'hypocrisie est une très vilaine chose. Il aurait pu le dire en n'importe quelle langue, il s'est conduit en bel hypocrite. Puis il a proposé un amendement au budget.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Evans: Je suis debout.

M. Hnatyshyn: Le député devrait être à sa place habituelle pour prendre la parole.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai permis au député d'invoquer le Règlement, et je m'en excuse auprès de la Chambre. Je ne m'étais pas rendu compte que le député qui avait demandé la parole n'était pas à sa place. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas avoir été à ma place quand j'ai invoqué le Règlement. Toutefois, le député qui a la parole tient des propos antiréglementaires. Selon l'ouvrage *Parliamentary Practice* d'Erskine May, l'usage des mots «hypocrisie» ou «hypocrite» a déjà été jugé comme antiréglementaire par la présidence, de même que le mot «débauche» dont le député s'est déjà servi.

Une voix: Retirez-le.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas vous mêler à une chicane de procédure. Je retire les mots «hypocrisie» ou «hypocrite», et je me contenterai de dire «fourbe, dissimulé». Je ne veux pas enfreindre le Règlement.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque le Règlement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour une autre raison, et je le fais avec la plus grande prudence. Je me rends compte qu'aux termes de l'article 31(1) du Règlement, le député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie) peut parler pendant un temps illimité. Cela veut dire qu'il peut parler aussi longtemps que l'ex-député de Nickel Belt et peut-être même battre son record en deux ou trois jours. Cependant, n'est-il pas tenu de veiller à ce que ses propos portent, au moins de temps à autre, sur la motion à l'étude?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pensais qu'il s'en tirait pas mal.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Winnipeg-Nord-Centre soulève la question de la pertinence. Lui-même et les députés n'ignorent pas que la présidence n'est pas encore saisie d'une motion...

M. Knowles: Bien sûr que si.

Une voix: Laissez-le finir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je veux dire que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) lui-même n'a encore présenté aucune motion. Pour être pertinent, son discours doit se rapporter à la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Pinard). Je suis prêt à admettre que les propos du député se rapportent d'assez loin à cette motion, mais il est rarement arrivé que les députés demandent à la présidence de faire respecter la règle de la pertinence au cours d'un débat. L'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre suffira peut-être à rétablir l'ordre et le député de Saint-Jean-Ouest voudra peut-être en tenir compte.

M. Crosbie: Très bien, monsieur l'Orateur. Je disais que si nous ne pouvons appuyer la motion sous sa forme actuelle, c'est que l'approche du gouvernement à l'égard des problèmes économiques, financiers et énergétiques, entre autres, nous préoccupe. Mais je suis heureux de suivre le conseil du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et je vais tâcher de m'en tenir au sujet encore plus qu'auparavant, mais je me demande bien comment je pourrai y réussir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je sais que les députés à notre gauche se crispent lorsqu'ils entendent la vérité à la Chambre. Quand ils n'écoutent pas leurs propres balivernes stupides, ils commencent à se tortiller et ne veulent rien entendre.

M. Knowles: Vous me faites penser à M. Rodriguez.

M. Crosbie: Ce député me manque beaucoup. J'espère de tout cœur qu'il nous reviendra un jour, par exemple au XXI^e siècle.

J'aimerais seulement citer de nouveau l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a pris la parole le 13 novembre, comme en fait foi le *hansard* à la page 1251. Je veux seulement river son clou au gouvernement une fois pour toutes. Le ministre s'élevait contre l'hypothèse d'un taux de chômage et d'inflation qui dépasserait les 10 p. 100 l'an prochain et il a dit ceci au sujet de notre gouvernement:

On semble, d'une part, avoir adopté l'approche du malthusianisme économique de M. Volcher aux États-Unis...

C'est ce que pensait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le 13 novembre dernier. Pourquoi ne parle-t-il pas au ministre des Finances qui a prétendu, et je l'ai rappelé il y a quelques jours, que tout était entre les mains des États-Unis? Pourquoi ne dit-il pas à son collègue, le ministre des Finances: «Allan, vous adoptez le malthusianisme économique de M. Volcher? Pourquoi donc, Allan? Le 13 novembre dernier encore, j'ai pris la parole à la Chambre des communes pour m'élever contre l'adoption par le gouvernement d'alors du malthusianisme économique de M. Volcher». Je suis sûr que si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut expliquer ce qu'il entendait par malthusianisme économique—et je doute qu'il puisse le faire—le ministre des Finances ne serait que trop heureux de l'écouter et de détourner le gouvernement de ce malthusianisme économique à la Volcher.